



KPMG SA
6 Allée Drouot
Parc Giron
42031 Saint-Etienne



SECA FOREZ S.A.S.
7 Rue de l'Artisanat
42390 VILLARS

Moulinvest S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 août 2024
Moulinvest S.A.
ZA de Ville - 43220 Dunières

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

SOCIETE D'ETUDES COMPTABLES ET D'AUDIT
DU FOREZ - SECA FOREZ S.A.S
Siège social : 7 rue de l'Artisanat 42390 Villars
778149716 RCS Saint-Etienne B



KPMG SA
6 Allée Drouot
Parc Giron
42031 Saint-Etienne



SECA FOREZ S.A.S.
7 Rue de l'Artisanat
42390 VILLARS

Moulinvest S.A.

ZA de Ville - 43220 Dunières

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 août 2024

À l'assemblée générale de la société Moulinvest S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Moulinvest S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 août 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les immobilisations corporelles et stocks et en-cours constituent des postes significatifs du bilan. Les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations corporelles et aux stocks et en-cours sont présentées dans les notes 5.3.8 et 5.3.10 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à vérifier le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et nous nous sommes assurés de leur correcte application. Nous avons également vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

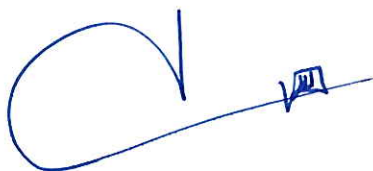
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Saint-Etienne, le 20 décembre 2024

KPMG SA

Villars, le 20 décembre 2024

SECA FOREZ S.A.S.



Guy Villemagne
Associé



Pierre Gerard
Associé

SOMMAIRE

1. Bilan	4
2. Compte de résultat	6
3. Tableau des flux de trésorerie	8
4. Tableau de variation des capitaux propres	10
5. Annexe aux comptes consolidés	11
5.1. Informations relatives à la Société	11
5.2. Faits significatifs	11
5.2.1. Analyse de la performance du groupe	11
5.2.2. Facteurs de risque	12
5.2.3. Perspectives 2024-2025	13
5.2.4. Point sur le projet Horizon 2030	13
5.3. Principes et méthodes comptables	14
5.3.1. Référentiel comptable	14
5.3.2. Changement de méthode	14
5.3.3. Estimation et hypothèses	14
5.3.4. Base de préparation des états financiers	14
5.3.5. Principes et méthodes de consolidation	14
5.3.6. Distinction entre résultat exceptionnel et résultat d'exploitation	15
5.3.7. Immobilisations incorporelles	15
5.3.8. Immobilisations corporelles	15
5.3.9. Immobilisations financières	15
5.3.10. Stocks	15
5.3.11. Créances et dettes	16
5.3.12. Actifs financiers	16
5.3.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie	16
5.3.14. Subventions d'investissement	16
5.3.15. Avantages du personnel	17
5.3.16. Provisions	17
5.3.17. Passifs éventuels et litiges	17
5.3.18. Impôts	17
5.3.19. Reconnaissance des produits	18
5.3.20. Contrat de location et crédits baux	18
5.3.21. Coût des emprunts ou des dettes portant intérêts	18
5.3.22. Imputation des frais d'augmentation de capital sur la prime d'émission	19
5.3.23. Imputation des titres d'autocontrôle sur les capitaux propres	19
5.3.24. Résultat par action	19
5.4. Périmètre de consolidation	20
5.4.1. Liste des sociétés consolidées	20
5.4.2. Variation de périmètre	20

5.5. Bilan	21
5.5.1. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	21
5.5.2. Amortissements et provisions des Immobilisations	22
5.5.3. Stocks et en-cours	23
5.5.4. Créances clients et autres créances	23
5.5.5. Actifs financiers	24
5.5.6. Trésorerie et équivalents trésorerie	24
5.5.7. Capital et informations sur le capital	24
5.5.8. Passifs financiers et Analyse de l'endettement financier net	25
5.5.9. Provision pour engagement de retraite et autres provisions	27
5.5.10. Litiges et passifs éventuels	27
5.5.11. Dettes fournisseurs et autres dettes	28
5.6. Compte de résultat	29
5.6.1. Résultat d'exploitation	29
5.6.2. Résultat financier	29
5.6.3. Détail des charges et produits exceptionnels	30
5.7. Autres informations	30
5.7.1. Effectif du groupe	30
5.7.2. Impôts	30
5.7.3. Résultat net par action	32
5.7.4. Parties liées	32
5.7.5. Honoraires des commissaires aux comptes	32
5.7.6. Rémunération des organes de direction	32
5.7.7. Frais de recherche et développement	32
5.7.8. Evènements postérieurs à la date de clôture des comptes annuels	33
5.7.9. Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie	33
5.8. Information sectorielle	33
5.8.1. Ventilation du chiffre d'affaires par zones géographiques (K€)	33
5.8.2. Segmentation par secteur d'activité (K€)	33
5.8.2.1. Ventilation du chiffre d'affaires par activité	33
5.8.2.2. Ventilation des immobilisations (en valeurs brutes) par activité	33
5.8.3. Ventilation du résultat par zone géographique (K€)	34
5.9. Engagements hors bilan	34
5.9.1. Engagements financiers donnés	34
5.9.2. Engagements financiers reçus	37

1. Bilan

ACTIF (En K€)	31/08/2024	31/08/2023
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Ecart d'acquisition		
Marques		
Frais de développement		
Concessions, brevets, droits similaires		
Fonds commercial		
Immobilisations incorporelles en crédit-bail et contrats assimilés		
Autres immobilisations incorporelles		
Immobilisations incorporelles en cours		
Avances, acomptes		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Terrains	4 716	4 745
Constructions	14 031	13 161
Installations techniques, matériel, outillage	47 545	46 584
Immobilisations corporelles en crédit-bail et contrats assimilés		
Autres immobilisations corporelles	3 784	3 019
Immobilisations corporelles en cours	1 186	2 302
Avances et acomptes	2 788	4 435
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Titres de participation		
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés	67	73
Prêts	160	156
Autres immobilisations financières	11	11
TITRES MIS EN EQUIVALENCE		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	74 288	74 486
STOCKS ET EN-COURS		
Matières premières, approvisionnements	15 489	18 767
En-cours de production de biens		
En-cours de production de services		
Produits intermédiaires et finis	7 931	7 221
Marchandises	192	27
CLIENTS		
Créances clients et comptes rattachés	10 359	11 710
AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION		
Avances, acomptes versés sur commandes	1 267	58
Créances fiscales		
Actifs d'impôts différés	66	68
Créances sociales		
Autres créances	4 331	4 528
Charges constatées d'avance	541	369
Capital souscrit et appelé, non versé		
Frais d'émission d'emprunt	97	229
Prime de remboursement des obligations		
Ecart de conversion actif		
TRESORERIE ET EQUIVALENTS		
Valeurs mobilières de placement	18 661	12 720
Actions propres		
Disponibilités	12 202	18 871
TOTAL ACTIF CIRCULANT	71 136	74 568
TOTAL GENERAL	145 424	149 054

PASSIF (en K€)	31/08/2024	31/08/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	3 690	3 690
Primes sur capital	7 465	7 465
Ecart de réévaluation		
Ecart de réévaluation groupe		
Réserve légale	369	369
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	5 111	1 497
Réserve du groupe	52 521	47 416
Ecarts de conversion groupe		
Report à nouveau	96	80
RESULTAT GROUPE	-311	9 733
Subventions d'investissement groupe	701	775
Titres en auto-contrôle	-356	-354
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
CAPITAUX PROPRES (part du groupe)	69 286	70 671
INTERETS MINORITAIRES		
Subventions d'investissement hors groupe		
Intérêts hors groupe	443	315
Ecarts de conversion hors groupe		
Résultat hors groupe	176	129
INTERETS MINORITAIRES	619	444
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Ecart acquisition négatif		
Provisions pour engagements retraite et avantages similaires	431	398
Provisions pour litige	293	312
Provisions pour restructuration		
Provisions pour pertes de change		
Autres provisions	2 258	2 409
TOTAL PROVISIONS	2 982	3 119
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	35 563	40 054
Emprunts en crédit-bail	4 545	5 529
Concours bancaires courants		
Autres dettes financières diverses	232	33
FOURNISSEURS		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 693	18 691
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	912	604
AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	75	396
Dettes fiscales et sociales	3 052	3 101
Impôts différés passifs	4 269	4 532
Autres dettes	3 400	851
Produits constatés d'avance	796	1 029
Ecart de conversion passif		
TOTAL DETTES	72 537	74 820
TOTAL GENERAL	145 424	149 054

2. Compte de résultat

RESULTAT (En K€)	31/08/2024	31/08/2023
CHIFFRES D'AFFAIRES		
Ventes de marchandises France		
Ventes de marchandises Export		
Production vendue de biens France	76 190	88 847
Production vendue de biens Export	12 780	10 262
Production vendue de services France	1 450	1 179
Production vendue de services Export	951	553
TOTAL I	91 371	100 841
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production stockée	660	-2 030
Production immobilisée	218	373
Subventions d'exploitation	33	57
Reprises sur provisions, amortissements, transferts	1 793	1 646
Autres produits	146	87
TOTAL II	2 850	133
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	42 300	40 876
Variation de stock de MP et autres approvisionnements	3 113	1 007
Autres achats et charges externes	24 990	22 290
Impôts, taxes et versements assimilés	1 021	1 060
Salaires et traitements	8 029	7 881
Charges sociales	3 009	3 128
Dotations amortissements et dépréciations des immobilisations	10 775	9 861
Dotations d'exploitation aux dépréciations et provisions	916	1 004
QP de résultat sur opérations faites en commun		
Autres charges	59	39
TOTAL III	94 212	87 146
RESULTAT D'EXPLOITATION (I+II-III) avant dépréciation de l'écart d'acquisition	9	13 828
Dotations amortissements et dépréciations écarts d'acquisition		
RESULTAT D'EXPLOITATION après dépréciation de l'écart d'acquisition	9	13 828

RESULTAT (En K€)	31/08/2024	31/08/2023
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mob. et créances de l'actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés	687	441
Reprises sur provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de VMP		
Gains de change		
TOTAL IV	687	441
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 446	1 380
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Pertes de change		
TOTAL V	1 446	1 380
RESULTAT FINANCIER (IV-V)	-759	-939
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-750	12 889
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	394	50
Autres produits exceptionnels sur opérations en capital	681	688
Reprises sur provisions, transferts de charges	241	229
Autres produits exceptionnels		
TOTAL VI	1 316	967
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	300	435
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	295	103
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	141	109
Autres charges exceptionnelles		
TOTAL VII	736	647
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)	580	320
Impôts exigibles	200	3 031
Impôts différés	-235	315
TOTAL VIII	-35	3 346
TOTAL DES PRODUITS	96 224	102 382
TOTAL DES CHARGES	96 359	92 519
Résultat des sociétés intégrées	-135	9 863
Résultat des sociétés mises en équivalence		
Résultat d'ensemble consolidé	-135	9 863
Résultat groupe	-311	9 733
Résultat hors groupe	176	130
Résultat par action	-0.0446	3.2594

3. Tableau des flux de trésorerie

TABLEAU DE FLUX (En K€)	31/08/2024	31/08/2023
Résultat net des sociétés intégrées	-135	9 863
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	10 574	9 522
- Variation des impôts différés	-235	315
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	-121	-152
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	10 083	19 548
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	5 982	2 466
Liaison Bilan		
Flux net de trésorerie généré par l'activité	16 065	22 014
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations (-)	-9 337	-14 364
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt (+)	442	254
Incidence des variations de périmètres		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-8 895	-14 110
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère (-)	-998	- 3 027
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées (-)		
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	-1	-24
Emissions d'emprunts (+)	4 913	9 215
Remboursements d'emprunts (-)	-11 811	-9 481
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement	-7 897	-3 317
Incidence des variations des cours des devises		
Variations de trésorerie	-727	4 587
Trésorerie d'ouverture	31 590	27 003
Trésorerie de clôture	30 863	31 590
Ecart	0	0

Le tableau des flux de trésorerie présenté ci-dessus est établi conformément aux principes et méthodes définis par le règlement ANC 2020-01, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021.

Est présenté ci-dessous un autre tableau des flux de trésorerie, établi à partir du précédent, mais intégrant les retraitements suivants :

- intégration, dans les émissions d'emprunts, des financements issus des retraitements des crédits-baux et locations longue durée pour un montant de 1 323 500 euros ;
- intégration, dans les acquisitions d'immobilisations, des investissements issus des retraitements des crédits-baux et locations longue durée pour un montant de 1 323 500 euros.

TABLEAU DE FLUX (En K€)	31/08/2024	31/08/2023
Résultat net des sociétés intégrées	-135	9 863
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	10 574	9 522
- Variation des impôts différés	-235	315
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	-121	-152
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	10 083	19 548
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	5 982	2 466
Liaison Bilan		
Flux net de trésorerie généré par l'activité	16 065	22 014
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :</u>		
Acquisition d'immobilisations (-)	-10 660	-16 727
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt (+)	442	254
Incidence des variations de périmètres		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-10 218	-16 473
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :</u>		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère (-)	-998	-3 027
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées (-)		
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	-1	-24
Emissions d'emprunts (+)	6 236	11 578
Remboursements d'emprunts (-)	-11 811	-9 481
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement	-6 574	-954
Incidence des variations des cours des devises		
Variations de trésorerie	-727	4 587
Trésorerie d'ouverture retraitée	31 590	27 003
Trésorerie de clôture retraitée	30 863	31 590
Ecart	0	0

4. Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Primes	Réserves légales	Autres réserves	Réserves consolidées	Report à nouveau	Résultat consolidé	Autres variations	Total Capitaux Propres - Part du groupe	Part minoritaire
31-août-2022	3 690	7 465	187	0	33 567	31	18 604	-330	63 214	314
Augmentation de capital (*)								-24	-24	
Affectation du résultat de l'exercice précédent			182	1 497	13 849		-15 528		0	
Résultat consolidé (part du groupe)							9 733		9 733	130
Variation de périmètre										
Subventions d'investissement								775	775	
Dividendes							-3 076		-3 076	
Autres variations						49			49	
31-août-2023	3 690	7 465	369	1 497	47 416	80	9 733	421	70 671	444

(*) Il s'agit ici de la variation des titres en autocontrôle.

	Capital	Primes	Réserves légales	Autres réserves	Réserves consolidées	Report à nouveau	Résultat consolidé	Autres variations	Total Capitaux Propres - Part du groupe	Part minoritaire
31-août-2023	3 690	7 465	369	1 497	47 416	80	9 733	421	70 671	444
Augmentation de capital (*)								-2	-2	
Affectation du résultat de l'exercice précédent				3 614	5 105		-8 719		0	
Résultat consolidé (part du groupe)							-311		-311	176
Variation de périmètre										
Subventions d'investissement								-74	-74	
Dividendes							-1 014		-1 014	
Autres variations						16			16	-1
31-août-2024	3 690	7 465	369	5 111	52 521	96	-311	345	69 286	619

(*) Il s'agit ici de la variation des titres en autocontrôle.

5. Annexe aux comptes consolidés

5.1. Informations relatives à la Société

Le périmètre de consolidation comporte toujours 10 sociétés sous contrôle exclusif, sans changement depuis la clôture de l'exercice précédent.

5.2. Faits significatifs

5.2.1. Analyse de la performance du groupe

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 91,4 millions d'euros au titre de l'exercice 2023/2024 contre 100,8 millions d'euros sur l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires réalisé à l'export représente 15 % du chiffre d'affaires total (contre 10,7 % en N-1).

Le chiffre d'affaires de l'activité Bois Construction (47,6 % du chiffre d'affaires total du Groupe) est stable (+0,1% par rapport à l'exercice 2022-2023) malgré la forte hausse des volumes commercialisés (+13%). L'augmentation de la demande a ainsi permis de limiter l'impact de la baisse des prix de vente sur le chiffre d'affaires de l'activité Bois Construction. Aux termes de cet exercice, le groupe MOULINVEST démontre ainsi sa capacité à gagner des parts de marché sur son activité historique, malgré un environnement très concurrentiel.

Le chiffre d'affaires du pôle Bois Energie (28,5 % du chiffre d'affaires) a baissé de 19,8 % par rapport à l'exercice précédent. Sur un marché tendu affecté par des conditions climatiques exceptionnelles, les ventes de granulés ont été impactées par un effet prix défavorable malgré la stabilité des ventes en volumes. L'outil de production fonctionne à pleine capacité, illustrant désormais la place du pellet dans les habitudes des consommateurs comme combustible de chauffage naturel et économique. L'activité de cogénération enregistre pour sa part une progression de 1,8 %.

Les ventes du pôle Imprégnation (21,3% du chiffre d'affaires) sont en baisse de 13,6 %. Le marché des poteaux est en recul de 18,9% et la gamme Décovert affiche un nouveau recul de 8,6 %, après un exercice 2022-2023 déjà défavorable. Tout comme pour l'activité de Bois de construction, la demande en produits destinés à l'aménagement extérieur est affectée par une conjoncture défavorable.

La marge brute s'établit à 46,6 millions d'euros en diminution de 18,11 % à période comparable. Le taux de marge brute sur l'exercice ressort ainsi à 51,0 % du chiffre d'affaires, en baisse de 5,4 points de base par rapport à l'exercice précédent.

Cette baisse s'explique par la chute des prix de vente des bois sciés et du granulé.

La part de la masse salariale représente 12,1 % du chiffre d'affaires, en progression par rapport à l'exercice précédent (10,9 %). La diminution du chiffre d'affaires a contribué à la dégradation de ce ratio.

Les autres achats et charges externes du Groupe représentent 25,0 millions d'euros, soit 27,35% du chiffre d'affaires contre 22,1 % au titre de la période précédente. Certains postes de charges (énergie, assurances) ont augmenté (contexte macro-économique et géopolitique) par rapport à un chiffre d'affaires en baisse. Le poids relatif a ainsi fortement progressé.

L'EBITDA consolidé s'établit à 10,7 millions d'euros (-56,4 % vs. EBITDA 2023).

Le résultat d'exploitation a fortement diminué, passant de 13,8 millions d'euros au 31/08/2023 à 9 000 euros au 31/08/2024 (taux de marge opérationnelle à l'équilibre au 31/08/2024 contre 13,7 % au 31/08/2023).

Les amortissements et dépréciations ont progressé de 7,6 % sur la période.

Le résultat financier net s'élève à 0,8 million d'euros (0,9 million d'euros au 31/08/2023).

Le résultat exceptionnel est positif à hauteur de 0,6 million d'euros.

Le résultat net consolidé ressort ainsi à -0,1 million d'euros au 31 août 2024, contre 9,9 millions d'euros au 31 août 2023.

5.2.2. Facteurs de risque

Risques opérationnels

Le fort endettement des entreprises françaises et européennes, destiné à accroître les capacités de production ces dernières années, a un effet fortement pénalisant sur la trésorerie des entreprises dans ce contexte de retournement de marché. Ainsi récemment, de grandes entreprises européennes se sont retrouvées en difficulté. Pour sa part, MOULINVEST, qui a vu ses résultats se dégrader sur l'exercice 2023/2024, reste confiant pour l'avenir avec l'achèvement en mai 2025 du programme de financement *Epicéa*.

A la fin de ce remboursement annuel de dette financière avoisinant les 4 millions d'euros, s'ajouteront les gains provenant de la baisse du coût de l'énergie à partir du 1^{er} janvier 2025 (MOULINVEST a négocié ses contrats d'électricité pour toutes ses filiales jusqu'à fin décembre 2029, soit une économie annuelle proche de 50% de ses tarifs actuels). Ces montants contribueront par la suite à l'augmentation des capacités financières de MOULINVEST, qui les allouera à de nouveaux investissements de croissance interne ou externe.

La société France Bois Imprégnés bénéficie d'une expertise reconnue en matière d'imprégnation et de fabrication de poteaux bois destinés aux marchés de l'électrification et des télécommunications. La part des marchés export est en croissance et palie à une baisse de la demande sur le marché national. A noter que la concurrence s'intensifie, entre producteurs de poteaux bois mais également avec les producteurs de poteaux composites et métalliques.

La commercialisation de nos produits d'aménagement extérieurs est une activité cyclique et saisonnière. Après des années post-covid en forte croissance, le cycle s'est inversé et l'activité se trouve en forte baisse. Sur ce marché, France Bois Imprégnés repense son modèle de production. Aujourd'hui la société augmente la part de ses achats en produits rabotés et réduit ses coûts de production.

Risques de marché

Le groupe estime ne pas être exposé à des risques de non-respect de ses engagements financiers actuels, compte tenu des perspectives de rentabilité attendues dans les années futures.

Risques environnementaux

L'usine de MOULIN BOIS ENERGIE est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), pour laquelle elle dispose d'une autorisation.

Les sites de FRANCE BOIS IMPREGNES sont également des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), soumises à autorisation préfectorale et principalement sous la rubrique 2415 (produit de préservation du bois). Ils bénéficient de la certification qualité ISO 9001 version 2015, traitement des bois CTB Bois+ et Gestion durable PEFC.

La Scierie Moulin est également une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Elle est certifiée pour le traitement des bois selon la norme CTA Bois+ et bénéficie également de la certification de gestion durable PEFC.

Tout est mis en œuvre au sein du groupe pour que les risques liés à son activité (notamment en termes de rejets dans l'atmosphère et de nuisance sonore) soient maîtrisés : cela se traduit notamment par des contrôles réguliers effectués par des organismes indépendants.

5.2.3. Perspectives 2024-2025

Dans un contexte de désinflation et dans l'attente d'un assouplissement de la politique monétaire, le Groupe MOULINVEST se tient prêt à soutenir une demande croissante dans ses secteurs d'activités. Ses perspectives de chiffre d'affaires à moyen terme sont encourageantes, même si la croissance des volumes devra s'accompagner d'une évolution des prix de marché.

Sur le marché des granulés, la demande reste étroitement corrélée aux conditions climatiques et en particulier à la vigueur de l'hiver. L'activité de granulation a atteint un niveau de production normalisé, et le groupe continue de privilégier une stratégie axée sur la fidélisation de sa clientèle en offrant un haut niveau de qualité des produits et des services associés. Par ailleurs, le secteur Bois Energie, au cœur de la stratégie de développement des marchés de l'énergie, reste un axe stratégique, dans la mesure où il répond à une demande croissante de solutions énergétiques naturelles et économiques pour le consommateur.

Sur le plan industriel, le Groupe continue de déployer une politique d'investissements active. Après une phase d'investissement concentrée sur le développement des activités de sciage et de triage des bois, MOULINVEST va investir sur l'exercice 2024-2025 sur ses capacités de réception des bois et d'évacuation des connexes afin de préparer une hausse des volumes de sciages.

Confiant dans ses perspectives à moyen et long terme, le Groupe s'est doté d'outils performants au cours des dernières années et est idéalement positionné pour répondre à un marché en forte évolution et s'adapter ainsi à la transition énergétique et aux enjeux liés au réchauffement climatique.

5.2.4. Point sur le projet Horizon 2030

Les démarches administratives visant à obtenir les autorisations se poursuivent.

Scierie Moulin va mettre en service son écorceuse « gros bois » début 2025, ce qui permettra d'accroître sa capacité de réception des bois entrés au parc à grumes.

Moulin Bois Energie installera en 2025 un second convoyeur aérien. Ce nouvel outil permettra une évacuation accrue des connexes de Scierie Moulin, anticipant de futures augmentations de production de sciage.

France Bois Imprégnés va construire deux nouveaux bâtiments destinés au stockage du bois sciés et à l'installation de la future raboterie.

5.3. Principes et méthodes comptables

5.3.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe Moulinvest, arrêtés au 31 août 2024, ont été établis sous la responsabilité du Président. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux principes et méthodes définis par le règlement ANC 2020-01, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021, de manière prospective.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

5.3.2. Changement de méthode

Les principes comptables, appliqués pour l'arrêté des comptes au 31/08/2024, sont les mêmes que ceux au 31/08/2023. Aucun changement de méthode comptable n'est à signaler.

5.3.3. Estimation et hypothèses

La préparation des comptes consolidés nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat.

Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

5.3.4. Base de préparation des états financiers

Les comptes retenus pour la consolidation sont les comptes annuels du 31 août 2024. Toutes les sociétés ont un exercice comptable de 12 mois, débutant le 1^{er} septembre 2023.

5.3.5. Principes et méthodes de consolidation

Toutes les participations significatives dans lesquelles la société MOULINVEST assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels.
- Eliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires dits « intérêts minoritaires ».

Le groupe applique les méthodes obligatoires suivantes du règlement ANC 2020-01 :

- Comptabilisation des impôts différés (cf. § 5.3.18) ;
- Comptabilisation des contrats de crédit-bail et assimilés (cf. § 5.3.20) ;
- Etalement des frais et primes d'émission sur emprunts (cf. § 5.3.21) ;
- Comptabilisation des frais d'augmentation de capital (cf. § 5.3.22).

Le groupe applique les méthodes optionnelles suivantes du règlement ANC 2020-01 :

- Comptabilisation des engagements de retraite (cf. § 5.3.15) ;
- Prise en compte du résultat à l'avancement (cf. § 5.3.10)
- Etalement des subventions d'investissement, avec inscription en capitaux propres (cf. § 5.3.14).

5.3.6. Distinction entre résultat exceptionnel et résultat d'exploitation

Les opérations non courantes et non liées à l'exploitation normale de l'entreprise sont constatées en résultat exceptionnel.

5.3.7. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont retenues pour leurs coûts d'acquisition ou de production, diminuées des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire, selon les durées d'utilité effectives.

5.3.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont retenues pour leurs coûts d'acquisition ou de production, diminuées des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire, selon les durées d'utilité effectives.

Lorsque des événements ou des indicateurs indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à la valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la valeur vénale (diminuée des coûts de cession) et de la valeur d'utilité.

Les droits de mutation et les honoraires ont été activés.

5.3.9. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont retenues pour leur coût d'acquisition. Lorsque leur valeur d'utilité à la clôture est inférieure à leur prix d'acquisition, des dépréciations sont constatées.

5.3.10. Stocks

- Evaluation des matières et marchandises :

Les matières et marchandises ont été évaluées au dernier prix d'achat connu.

En ce qui concerne les stocks de grumes : ceux-ci sont évalués et entrés en stocks dès l'achat, c'est-à-dire au moment de la signature des conventions. Compte tenu de la nature particulière des achats qui ne peuvent être évalués à une valeur réelle que lors de la coupe, il arrive qu'à postériori, lorsque les bois sont coupés, le cubage réel soit différent des cubages entrés en stock. Le stock et les dettes fournisseurs correspondants sont alors réajustés. Cela n'a pas d'incidence sur le résultat, mais peut influencer sur le niveau des stocks et des dettes fournisseurs.

En ce qui concerne les stocks de matières premières chez France Bois Imprégnés : ceux-ci sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré, lui-même constitué du prix d'achat et des frais accessoires.

Les autres approvisionnements sont évalués au coût unitaire moyen pondéré.

- Evaluation des produits finis :
Le stock de produits finis est évalué au coût de revient.

- Dépréciation des stocks :
Une provision pour dépréciation des stocks est constatée le cas échéant si la valeur actuelle (de réalisation) devient inférieure au coût de production. Des dépréciations ont été constatées (cf. § 5.5.3).

- Valorisation des contrats à long terme :
La méthode à l'avancement consiste à comptabiliser le chiffre d'affaires et le résultat au fur et à mesure de l'avancement des contrats. La méthode à l'avancement porte sur tous les contrats en cours. Elle ne concerne que la société TECHNICBOIS MOULIN et ne représente qu'une partie non significative du chiffre d'affaires consolidé (212 k€).

Le résultat est constaté à l'avancement en appliquant au résultat à terminaison le pourcentage d'avancement. Le pourcentage d'avancement retenu est le rapport entre les coûts des travaux et services exécutés à la date d'arrêté et le total des coûts d'exécution du contrat.

Lorsque le résultat estimé à terminaison est négatif, la perte à terminaison, sous déduction de la perte déjà comptabilisée à l'avancement, est constatée immédiatement.

5.3.11. Créances et dettes

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont valorisées au taux de change constaté à la clôture de l'exercice. Les différences de conversion, par rapport aux montants précédemment comptabilisés en euros, sont comptabilisées en écarts de conversion actifs ou passifs. Le cas échéant, les pertes de change latentes font l'objet de provisions.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsqu'il existe des risques identifiés d'irrecouvrabilité.

5.3.12. Actifs financiers

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice est inférieur au coût d'achat.

5.3.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

5.3.14. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements apparaissant au passif des comptes sociaux des sociétés consolidées sont :

- virées en produits constatés d'avance, sans incidence sur la fiscalité différée, pour celles octroyées avant le 1^{er} janvier 2021 ;
- inscrites dans les capitaux propres pour leur montant net d'impôt, pour celles octroyées après le 1^{er} janvier 2021 en application du règlement ANC 2020-01.

En application des dernières précisions de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes concernant le fait générateur retenu (EC 2023-27 du 04/07/2024), les subventions d'investissement sont comptabilisées au fur et à mesure des dépenses subventionnées.

Les sommes déjà perçues, sans dépense engagée, sont comptabilisées en autres dettes. Les sommes non encore perçues, mais faisant l'objet d'un accord de financement signé, sont indiquées en engagements hors bilan.

5.3.15. Avantages du personnel

Les engagements de retraite concernent les sociétés MOULINVEST, SCIERIE MOULIN, MOULIN BOIS ENERGIE, FRANCE BOIS IMPREGNES, SCIERIE DE SAINTE AGATHE et TECHNICBOIS MOULIN. L'intégralité des engagements au 31/08/2024 a fait l'objet d'une provision.

Il n'existe pas de contrat d'assurance pour couvrir ce risque. Le groupe a évalué ses engagements selon une méthode actuarielle.

Le groupe n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité minimale légale de départ à la retraite.

Les hypothèses de calcul de la provision sont les suivantes :

- départ à l'âge de 65 ans
- méthode rétrospective des droits proratisés temporis (avec progression des salaires de 3%)
- rotation lente
- taux d'actualisation : 3.57 %
- taux de cotisation patronale : application des taux moyens constatés dans chacune des sociétés consolidées.

5.3.16. Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

5.3.17. Passifs éventuels et litiges

Si le montant ou l'échéance d'un risque ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement du Groupe sauf dans le cadre des acquisitions où les passifs éventuels sont comptabilisés au bilan consolidé.

5.3.18. Impôts

Les impôts différés résultent des retraitements et éliminations pratiqués et de toute différence temporaire apparaissant entre résultat comptable et fiscal. Ils sont calculés par taux d'imposition et par application de la méthode du report variable (prise en résultat des différences temporaires). Ils ont été calculés au taux de 25%.

Les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Il existe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2011 une convention d'intégration fiscale entre les sociétés MOULINVEST, SCIERIE MOULIN et MOULIN BOIS ENERGIE. La convention signée stipule que chaque filiale (SCIERIE MOULIN et MOULIN BOIS ENERGIE) constate sa charge d'impôt sur les sociétés calculée sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration. Par conséquent, le différentiel d'impôt issu de l'intégration fiscale est supporté par la société mère MOULINVEST.

Il existe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2013 une convention d'intégration fiscale entre les sociétés MOULINVEST, France BOIS IMPREGNES et SCIERIE DE SAINTE AGATHE. La convention signée stipule que chaque filiale (France BOIS IMPREGNES et SCIERIE DE SAINTE AGATHE) constate sa charge d'impôt sur les sociétés calculée sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration. Par conséquent, le différentiel d'impôt issu de l'intégration fiscale est supporté par la société mère MOULINVEST.

Il existe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2014 une convention d'intégration fiscale entre les sociétés MOULINVEST et TECHNICBOIS MOULIN. La convention signée stipule que la filiale constate sa charge d'impôt sur les sociétés calculée sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration. Par conséquent, le différentiel d'impôt issu de l'intégration fiscale est supporté par la société mère MOULINVEST.

Il existe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2015 une convention d'intégration fiscale entre les sociétés MOULINVEST et IMMO BOISSET. La convention signée stipule que la filiale constate sa charge d'impôt sur les sociétés calculée sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration. Par conséquent, le différentiel d'impôt issu de l'intégration fiscale est supporté par la société mère MOULINVEST.

Il existe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2019 une convention d'intégration fiscale entre les sociétés MOULINVEST et FOREZ BOIS ENERGIE. La convention signée stipule que la filiale constate sa charge d'impôt sur les sociétés calculée sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration. Par conséquent, le différentiel d'impôt issu de l'intégration fiscale est supporté par la société mère MOULINVEST.

Le groupe fiscal intégré existant a dégagé une perte fiscale de - 110 K€ au 31 août 2024.

5.3.19. Reconnaissance des produits

Les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires dans toutes les sociétés du groupe obéissent aux règles suivantes : la livraison déclenche la facturation et par conséquent la comptabilisation immédiate des produits. Des PQFA (Primes Quantitatives de Fin d'Année) sont versées à certains clients selon des conventions signées avec eux sur la base de volumes traités en année civile.

Au 31 août, il est fait une estimation des primes qui seront dues au 31 décembre sur la base de l'année civile en fonction des volumes déjà connus et à venir. Des avoirs à établir sont comptabilisés au prorata du chiffre d'affaires réel au 31 août.

5.3.20. Contrat de location et crédits baux

Un grand nombre de biens, matériels techniques notamment, sont financés par crédit-bail ou location longue durée. Ceux-ci ont été retraités pour faire apparaître à l'actif la valeur brute des immobilisations ainsi financées et les amortissements calculés sur une durée probable d'utilisation, et au passif les emprunts qui auraient été souscrits pour financer les investissements.

5.3.21. Coût des emprunts ou des dettes portant intérêts

Les coûts des emprunts et des dettes portant intérêts sont constatés selon les dispositions du plan comptable général en charges financières. Les frais de mise en place des financements, associés au projet de modernisation et de développement industriel Horizon 2020, ont fait l'objet d'un étalement sur une durée de 7 ans (charge à répartir au bilan arrêté le 31 août 2024 : 97 k€).

5.3.22. Imputation des frais d'augmentation de capital sur la prime d'émission

En application du règlement ANC 2020-01, les frais d'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission pour leur montant net d'impôt.

5.3.23. Imputation des titres d'autocontrôle sur les capitaux propres

Au 31 août 2024, la société MOULINVEST détient, dans le cadre d'un contrat de liquidité, 1 567 de ses propres actions. Elle détient également, dans le cadre d'un contrat de rachat d'actions, 47 856 de ses propres actions.

Les cessions de l'exercice ont dégagé des plus et moins-values : il en résulte un mali net de -21 K€.

Ces opérations sont imputées, dans les comptes consolidés, sur les capitaux propres du groupe, pour un montant net d'impôt de 356 K€.

5.3.24. Résultat par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat du groupe par le nombre de titres composant le capital social, hors titres d'autocontrôle (avis n°27 mai 1993 de l'OEC).

5.4. Périmètre de consolidation

5.4.1. Liste des sociétés consolidées

Les sociétés consolidées et les méthodes de consolidation sont les suivantes :

Liste des sociétés consolidées	% de contrôle	Méthode Intégration	N° SIREN	Activité
SA MOULINVEST	100%	Globale	433122637	Activité des sociétés holding
SAS SCIERIE MOULIN	100%	Globale	330824442	Scierie et rabotage du bois
SAS MOULIN BOIS ENERGIE	100%	Globale	499475713	Production, transformation et vente de matières énergétiques
SCI DE VILLE	100%	Globale	380807057	Gestion immobilière
SARL IMMOBILIER DE VILLE (Société ad hoc)	10%	Globale	517853305	Gestion immobilière
SAS FRANCE BOIS IMPREGNES	100%	Globale	564503043	Scierie et traitement de bois
SARL SCIERIE DE SAINTE AGATHE	100%	Globale	332813229	Scierie et rabotage du bois
SARL TECHNICBOIS MOULIN	100%	Globale	803776558	Production et vente composants bois
SARL IMMO BOISSET	100%	Globale	812756815	Gestion immobilière
SAS FOREZ BOIS ENERGIE	100%	Globale	848995551	Production, transformation et vente de matières énergétiques

Sont consolidées toutes les sociétés sur lesquelles la société SA MOULINVEST exerce un contrôle exclusif ou conjoint, ou exerce une influence notable.

La SARL Immobilier de ville, qui est détenue à 10% par Moulinvest S.A. est consolidée en tant que société ad'hoc. En effet, une entité ad hoc doit être incluse dans le périmètre de consolidation au même titre que les autres entreprises contrôlées dès lors qu'il y a contrôle en substance de cette entité. Ce contrôle peut s'exercer en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires.

Les risques liés à l'activité de la SARL sont notamment supportés par le groupe : dans le cadre du bail commercial qui lie la société MOULIN BOIS ENERGIE à la société IMMOBILIER DE VILLE, il est prévu une délégation des loyers versés par MOULIN BOIS ENERGIE en garantie des emprunts souscrits par IMMOBILIER DE VILLE auprès de 3 banques (Société générale, HSBC et LCL) pour un montant nominal de 3 473 353 € (capital restant dû au 31/08/2024 : 397 805 €), ce qui explique la prise en compte de cette entité dans le périmètre de consolidation.

L'entité ad hoc est contrôlée de manière exclusive. Dans ce cas, conformément au principe général de détermination des méthodes de consolidation, elle est consolidée par intégration globale.

5.4.2. Variation de périmètre

Le périmètre de consolidation n'est pas modifié depuis le dernier exercice clos le 31 août 2023.

5.5. Bilan

5.5.1. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Rubriques	Début exercice	Acquisition	Cession	Variation périmètre	Autre variation et variation de change	Fin exercice
Ecart d'acquisition	0					0
Frais de développement	0					0
Concessions, Brevets	254					254
Fonds commercial	0					0
Autres immo incorporelles	0					0
IMMO INCORPORELLES	254	0	0	0	0	254
Terrains	9 236	327	44		169	9 688
Constructions	24 073	838	45		1 291	26 157
Installations techniques	103 225	5 335	1 137		4 062	111 485
Autres immo corporelles	6 384	1 317	552		363	7 512
Immo en cours	2 302	1 056	5		-2 167	1 186
Avances et acomptes	4 435	2 071			-3 718	2 788
IMMO CORPORELLES	149 655	10 944	1 783	0	0	158 816
Titres participation	0					0
Créances sur participations	0					0
Autres titres immo	73	17	23			67
Prêts	156	8	4			160
Autres immo financières	14					14
IMMO FINANCIERES	243	25	27	0	0	241
TOTAL	150 152	10 969	1 810	0	0	159 311

Les principaux investissements correspondent à des investissements de modernisation, de productivité et de renouvellement en première et seconde transformation, notamment :

- Installation d'un nouveau bi-coupe et d'une affuteuse (Scierie Moulin) : 1 796 K€,
- Installation d'une ligne d'écorçage rondinage en complément du parc à grumes actuel (Scierie Moulin) : 1 704 K€,
- Remplacement de matériels d'exploitation forestière, de transport et de manutention : 1 325 K€,
- Diverses robotisations sur le classeur des bois sciés (Scierie Moulin) : 1 104 K€,
- Convoyeur aérien de connexes (Moulin Bois Energie) : 931 K€,
- Bâtiments industriels (site Scierie Moulin) : 775 K€,
- Rétrofit du parc à grumes (Scierie Moulin) : 525 K€,
- Création de nouveaux enrobés sur les différents sites du groupe : 280 K€,
- Sprinklage (Scierie Moulin) : 128 K€.

Concernant les crédits-baux, ont été financés chez SCIERIE MOULIN des matériels de manutention pour 641 K€ (chariot et pelle) et un tracteur routier pour 131.5 K€, chez MOULIN BOIS ENERGIE des matériels roulants pour 238 K€ (camion porteur et tracteur), et chez France BOIS IMPREGNES des matériels de manutention pour 313 K€ (chariot et pelle).

Les biens inscrits dans les immobilisations, qui font l'objet de contrats de location-financement, ont une valeur brute totale de 28 280 K€.

Ils correspondent essentiellement à des installations techniques. Leurs modalités de dépréciation sont identiques à celles des autres immobilisations, leur valeur nette comptable s'élève à 7 580 K€.

(Dans le paragraphe 5.8.2.2, les investissements sont présentés par secteur d'activité.)

5.5.2. Amortissements et provisions des Immobilisations

Durées d'amortissement

Nature	Durée
Immobilisations incorporelles : logiciels	1 an
Constructions	10 - 30 ans
Agencements, installations	3 - 20 ans
Matériel et outillage	2 - 10 ans
Matériel de transport	2 - 5 ans
Mobilier et matériel de bureau	3 - 10 ans

Variations des amortissements

Rubriques	Début exercice	Dotation	Reprise	Variation périmètre	Autre variation et variation de change	Fin exercice
Ecart d'acquisition	0					0
Frais de développement	0					0
Concessions, Brevets	254					254
Fonds commercial	0					0
Autres immo incorporelles	0					0
IMMO INCORPORELLES	254	0	0	0	0	254
Terrains	4 491	480				4 971
Constructions	10 912	1 259	45			12 126
Installations techniques	56 641	8 352	1 053			63 940
Immo en crédit-bail et assimilés						
Autres immo corporelles	3 365	753	390			3 728
Immo en cours	0					0
IMMO CORPORELLES	75 409	10 844	1 488	0	0	84 765
TOTAL	75 663	10 844	1 488	0	0	85 019

Variations des provisions sur immobilisations

Rubriques	Début exercice	Dotation	Reprise	Variation périmètre	Autre variation et variation de change	Fin exercice
Provisions sur titres de participation	0					0
Provisions sur autres immobilisations financières	3					3
TOTAL	3	0	0	0	0	3

5.5.3. Stocks et en-cours

STOCK 31/08/2024	BRUT	PROVISION	NET
Matières premières	15 493	4	15 489
Encours de biens			
Encours de services			
Produits intermédiaires et finis	8 655	724	7 931
Marchandises	192		192
TOTAL	24 340	728	23 612

Les stocks de produits finis font l'objet d'une dépréciation de 724 K€ au 31/08/2024.

STOCK 31/08/2023	BRUT	PROVISION	NET
Matières premières	18 771	4	18 767
Encours de biens			
Encours de services			
Produits intermédiaires et finis	7 995	774	7 221
Marchandises	27		27
TOTAL	26 793	778	26 015

5.5.4. Créances clients et autres créances

AU 31/08/2024	MONTANT BRUT	moins d'un an	plus d'un an
Prêts	160	4	156
Créances clients	10 468	10 468	
Avances et acomptes versés	1 267	1 267	
Actifs d'impôts différés	66	66	
Autres créances	4 331	4 331	
Charges constatées d'avance	541	541	
Frais d'émission d'emprunt	97	97	
TOTAL	16 930	16 774	156

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation de 109 K€ au 31/08/2024.

AU 31/08/2023	MONTANT BRUT	moins d'un an	plus d'un an
Prêts	156	4	152
Créances clients	11 819	11 819	
Avances et acomptes versés	58	58	
Actifs d'impôts différés	68	68	
Autres créances	4 527	4 527	
Charges constatées d'avance	369	369	
Frais d'émission d'emprunt	229	132	97
TOTAL	17 226	16 977	249

Les créances clients faisaient l'objet d'une dépréciation de 109 K€ au 31/08/2023.

5.5.5. Actifs financiers

- Au 31/08/2024 : 18 661 K€

Les placements à court terme sont composés de comptes à terme chez SCIERIE MOULIN pour 4 092 K€ (dont 92 K€ d'intérêts à recevoir) et chez MOULIN BOIS ENERGIE pour 8 671 K€ (dont 165 K€ d'intérêts à recevoir), ainsi que de SICAV pour 2 002 K€ chez France BOIS IMPREGNES, 1 945 K€ chez MOULIN BOIS ENERGIE et 1 950 K€ chez MOULINVEST.

En outre, dans les disponibilités, figurent des comptes de placements d'excédents chez MOULINVEST pour 5 558 K€ (intérêts courus : 85 K€) et chez SCIERIE MOULIN pour des montants non significatifs.

- Au 31/08/2023 : 12 720 K€

Les placements à court terme sont composés de comptes à terme chez SCIERIE MOULIN pour 6 121 K€ (dont 121 K€ d'intérêts à recevoir) et chez MOULIN BOIS ENERGIE pour 6 599 K€ (dont 99 K€ d'intérêts à recevoir).

En outre, dans les disponibilités, figurent des comptes de placements d'excédents chez MOULINVEST pour 4 300 K€ (intérêts courus : 58 K€), chez SCIERIE MOULIN pour 100 K€ (intérêts courus : 2 K€), et chez MOULIN BOIS ENERGIE pour 3 900 K€ (intérêts courus : 8 K€).

5.5.6. Trésorerie et équivalents trésorerie

La marge brute d'autofinancement est en baisse de 48.4 % par rapport à l'exercice précédent, et s'établit à 10 083 K€.

La variation du besoin en fonds de roulement a permis de dégager 5 982 K€ sur la période, en lien avec la baisse du niveau des stocks et de l'en-cours clients, et la hausse des autres dettes (réception d'un versement de subvention de 2 521 K€ - Cf. § 5.5.11).

Les flux de trésorerie générés par l'activité sont donc positifs de 16 065 K€.

Les flux nets de trésorerie liés aux investissements sont négatifs de 8 895 K€, hors nouveaux contrats de crédit-bail représentant 1 323 K€. Ils correspondent principalement à la réalisation d'investissements de productivité ou de renouvellement pour Scierie Moulin, Moulin Bois Energie et France Bois Imprégnés.

Les remboursements d'emprunts se sont élevés à 11 811 K€ (dont 2 506 K€ remboursés sur la tranche D du prêt senior), alors que 4 913 K€ de nouveaux emprunts ont été souscrits (hors nouveaux contrats de crédit-bail). Par ailleurs, un dividende de 998 K€ a été versé en février 2024 aux actionnaires de MOULINVEST.

Conformément aux préconisations sur l'établissement du tableau de flux de trésorerie, les flux d'investissement et financement liés aux crédits baux ne sont pas constatés à la signature du contrat, mais les redevances payées au cours de l'exercice sont analysées comme des flux de financement pour la part correspondant au remboursement de capital.

Compte tenu de tous ces éléments, le Groupe a vu sa trésorerie se dégrader de -727 K€, pour s'établir à 30 863 K€ au 31 août 2024.

5.5.7. Capital et informations sur le capital

Composition du capital social :

	EX. 31/08/2024	EX. 31/08/2023
Nombre de titres à l'ouverture	3 075 338	3 075 338
Augmentation de capital		
Diminution de capital	0	0
Nombre de titres à la clôture	3 075 338	3 075 338

La société détient 49 423 actions propres à la clôture.
La valeur nominale des titres est de 1.20 €.

5.5.8. Passifs financiers et Analyse de l'endettement financier net

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

AU 31/08/2024	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des Ets de crédit	35 563	17 845	13 822	3 896
Emprunts en crédit-bail	4 545	1 698	2 844	3
Emprunts et dettes financières divers	232	232		
TOTAL	40 340	19 775	16 666	3 899

AU 31/08/2024	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Concours bancaires courants	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

Au 31 août 2024, les emprunts en crédit-bail comportent 262 K€ d'échéances bénéficiant d'un report exceptionnel lié au Covid-19. Leur ventilation est la suivante : 44 K€ à moins d'1 an, et 218 K€ de 1 à 5 ans.

Au 31/08/2024	Garanties	Non Garanties	Total
Autres emprunts à taux fixe	22 114	9 655	31 769
Autres emprunts à taux variable	3 794	0	3 794
Dettes financières auprès des établissements de crédit	25 908	9 655	35 563
Dettes financières des contrats de crédit-bail	4 545	0	4 545
Autres dettes financières		232	232

Tableau des dettes – hors concours bancaires courants.

Les dettes auprès des établissements de crédit sont constituées :

- d'emprunts à taux fixe à hauteur de : 31 769 K€
- d'emprunts à taux variable à hauteur de : 3 794 K€

Le taux d'endettement à long terme s'élève à 25.57 % (Endettement à long terme plus d'un an – hors crédits baux / Capitaux propres : 17 717 / 69 286 = 25.57 %, contre 46.52 % au 31/08/2023).

L'investissement global, assuré avec le soutien des partenaires bancaires historiques du Groupe, est notamment financé par le biais :

- d'une tranche de dette Euro-PP de 10 millions d'euros émise à taux fixe et remboursable in fine à 7 ans,
- et d'un prêt bancaire syndiqué échelonné sur des maturités de 7 et 15 ans pour 21 millions d'euros (incluant un crédit de refinancement de 4,7 millions d'euros).

Ce crédit syndiqué mis en place en 2018 est assorti de ratios prudentiels (« covenants ») et d'engagements financiers tels que définis à l'article 22. « ENGAGEMENTS FINANCIERS » du contrat.

La tranche D, à maturité initiale de 15 ans, a été intégralement remboursée par anticipation sur l'exercice pour un montant en capital de 2 505 556 €.

Au 31 août 2024 :

- Le Ratio de Levier, tel que défini à l'Article 22.3 « Définitions Financières » du Contrat, testé tous les semestres, sur une base de 12 mois glissante, s'élève à 0.866 pour un seuil contractuel de 2,5 ; et est à un niveau inférieur à : 2,5 ;
- Le montant global des Investissements Annuels Autorisés réalisés sur l'exercice fiscal 2024 est de 10 695 K€ et est à un niveau inférieur à 13 000 K€.
- Le montant global des sommes perçues au titre de polices d'assurance, visées au paragraphe (A)(2) de l'Article 8.2 et de la Quote-part Réinvestie y afférente pour l'Exercice Social considéré, s'élève à 190 438 euros et a été intégralement maintenu dans la société et utilisé pour remplacer les matériels concernés ;
- Le montant global du Produit Net de Cession et de la Quote-part Réinvestie relativement aux cessions d'Actifs immobilisés visées au paragraphe (A)(4) de l'Article 8.2 pour l'Exercice Social considéré est de 415 567 euros et est inférieur au seuil de la franchise globale par Exercice Social de 500 000 euros.

AU 31/08/2023	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des Ets de crédit	40 054	7 176	26 769	6 109
Emprunts en crédit-bail	5 529	2 081	3 342	106
Emprunts et dettes financières divers	33	33		
TOTAL	45 616	9 290	30 111	6 215

AU 31/08/2023	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Concours bancaires courants	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

Au 31 août 2023, les emprunts en crédit-bail comportent 476 k€ d'échéances bénéficiant d'un report exceptionnel lié au Covid-19. Leur ventilation est la suivante : 218 k€ à moins d'1 an, et 258 k€ de 1 à 5 ans.

Au 31/08/2023	Garanties	Non Garanties	Total
Autres emprunts à taux fixe	22 201	8 518	30 719
Autres emprunts à taux variable	9 335	0	9 335
Dettes financières auprès des établissements de crédit	31 536	8 518	40 054
Dettes financières des contrats de crédit-bail	5 529	0	5 529
Autres dettes financières		33	33

Tableau des dettes – hors concours bancaires courants.

Les dettes auprès des établissements de crédit sont constituées :

- d'emprunts à taux fixe à hauteur de : 30 719 K€
- d'emprunts à taux variable à hauteur de : 9 335 K€

Le taux d'endettement à long terme s'élève à 46.52 % (Endettement à long terme plus d'un an – hors crédits baux / Capitaux propres : 32 878 / 70 671 = 46.52 %, contre 51.32 % au 31/08/2022).

Concernant le crédit syndiqué assorti de ratios prudentiels (« covenants ») et d'engagements financiers, au 31 août 2023 :

- Le Ratio de Levier, tel que défini à l'Article 22.3 « Définitions Financières » du Contrat, testé tous les semestres, sur une base de 12 mois glissante, s'élève à 0.571 pour un seuil contractuel de 2,5 ; et est à un niveau inférieur à : 2,5 ;
- Le montant global des Investissements Annuels Autorisés réalisés sur l'exercice fiscal 2023 est de 14 285 k€ et est à un niveau inférieur à 16 000 k€.
- Le montant global des sommes perçues au titre de polices d'assurance, visées au paragraphe (A)(2) de l'Article 8.2 et de la Quote-part Réinvestie y afférente pour l'Exercice Social considéré, s'élève à 58 824 euros et a été intégralement maintenu dans la société et utilisé pour remplacer les matériels concernés ;
- Le montant global du Produit Net de Cession et de la Quote-part Réinvestie relativement aux cessions d'Actifs immobilisés visées au paragraphe (A)(4) de l'Article 8.2 pour l'Exercice Social considéré est de 254 339 euros et est inférieur au seuil de la franchise globale par Exercice Social de 500 000 euros.

5.5.9. Provision pour engagement de retraite et autres provisions

	31/08/2023	Variation périmètre	Virement	Dotations	Reprises	31/08/2024
Provisions pour retraites	398			34	-1	431
Provision pour litiges	312			38	-57	293
Provisions pour risque et charge	2 409			33	-184	2 258
TOTAL	3 119	0	0	105	-242	2 982

Les sociétés soumises à des engagements de retraite sont MOULINVEST, SCIERIE MOULIN, MOULIN BOIS ENERGIE, France BOIS IMPREGNES, SCIERIE DE SAINTE AGATHE et TECHNICBOIS MOULIN. L'intégralité des engagements au 31/08/2024 a fait l'objet d'une provision. Il n'existe pas de contrat d'assurance pour couvrir cet engagement.

5.5.10. Litiges et passifs éventuels

Certains litiges, susceptibles d'entraîner une réclamation au titre de la responsabilité civile produit après livraison, avaient été provisionnés antérieurement à l'exercice. Ces provisions ont été maintenues au 31 août 2024.

Tel est le cas d'une provision pour un montant de 495 000 euros, qui avait ainsi été constatée sur l'exercice 2018 dans le cadre d'une procédure en contentieux susceptible d'engager la responsabilité de la société. La procédure n'a pas donné lieu à une condamnation à la date d'établissement des états financiers. La provision a été établie sur la base des conclusions intermédiaires des rapports d'expertises établis et de l'appréciation faite du faisceau d'éléments disponibles. Aucune modification n'a été apportée à cette provision au titre de l'exercice écoulé.

Rappelons par ailleurs, que des provisions constatées antérieurement à l'exercice au titre de passifs liés à des dispositions réglementaires dans le domaine environnemental ainsi qu'à des frais de démantèlement d'équipements industriels, ont été maintenues dans les comptes à concurrence de 1 721 k€.

Enfin précisons également que des mouvements de provisions ont été constatées sur la période au titre :

- D'une dotation aux provisions pour indemnités de départs en retraite à venir pour 34 k€ ;
- D'une dotation aux provisions pour litiges à hauteur de 38 k€, et d'une reprise à hauteur de 57 k€ ;
- D'une dotation aux provisions pour risques pour 33 k€, et d'une reprise pour 184 k€.

5.5.11. Dettes fournisseurs et autres dettes

Le montant particulièrement significatif des dettes fournisseurs à la clôture s'explique par le cadre contractuel liant le groupe Moulinvest à ses fournisseurs de bois. L'accord entre les deux parties prévoit un paiement au fur et à mesure de la consommation des bois achetés sur pied.

Ainsi le processus de comptabilisation des achats de grumes est le suivant :

- Dans le cas de contrats d'approvisionnement conclus avec les ONF (Offices Nationaux des Forêts), le transfert de risque et de propriété intervient à l'occasion de la livraison sur le site de production de la scierie après réception au parc à grumes et sur la base du décompte de volume établi à cet instant. La comptabilisation en achats intervient à la livraison sur site.

- Pour des achats à des particuliers ou à des groupements forestiers, les modalités de transfert de risque et de propriété sont établies en fonction des accords passés : la comptabilisation s'effectue soit à la signature de la convention d'achat, soit à la livraison sur site. En cas de transfert à la signature de la convention d'achat, et modulo le versement d'un acompte prévu contractuellement, les règlements interviennent au fur et à mesure de la mobilisation du bois en scierie. Cela peut générer des délais de paiement de plus d'un an, entre le moment où le bois est acheté et celui où il est payé.

Les produits constatés d'avance correspondent essentiellement à des subventions d'investissement obtenues par les sociétés SCIERIE MOULIN, MOULIN BOIS ENERGIE, SCI DE VILLE, IMMOBILIER DE VILLE et France BOIS IMPREGNES. Ce retraitement concerne uniquement les subventions octroyées avant le 1^{er} janvier 2021 (785 K€ restants au 31 août 2024 en produits d'avance au bilan).

Celles obtenues postérieurement à cette date sont inscrites dans les capitaux propres pour leur montant net d'impôt (701 K€ au 31 août 2024, déduction faite d'un impôt différé de 234 k€, concernant la société SCIERIE MOULIN).

Enfin, la subvention perçue à la clôture, dans le cadre d'un accord signé concernant la société MOULIN BOIS ENERGIE, mais ne faisant encore l'objet d'aucune dépense, est comptabilisée en autres dettes pour un montant de 2 521 k€. Le montant non encore versé et restant à percevoir sur cette subvention accordée au 31/08/2024 s'élève à 10 084 k€.

AU 31/08/2024	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 693	19 693		
Dettes sur immobilisations	912	912		
Avances et acomptes sur commande	75	75		
Dettes fiscales et sociales	3 052	3 052		
Impôts différés passifs (*)	4 269	3 480	789	
Autres dettes	3 400	3 400		
Produits constatés d'avance	796	796		
TOTAL	32 197	31 408	789	0

(*) La distinction pour les parts de 1 à 5 ans et à plus de 5 ans est effectuée uniquement pour l'impôt différé sur les provisions pour hausse des prix (hypothèse d'une reprise sur le délai maximum de 6 ans).

AU 31/08/2023	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 691	18 691		
Dettes sur immobilisations	604	604		
Avances et acomptes sur commande	396	396		
Dettes fiscales et sociales	3 101	3 101		
Impôts différés passifs (*)	4 532	3 332	1 121	79
Autres dettes	851	851		
Produits constatés d'avance	1 029	1 029		
TOTAL	29 204	28 004	1 121	79

(*) La distinction pour les parts de 1 à 5 ans et à plus de 5 ans est effectuée uniquement pour l'impôt différé sur les provisions pour hausse des prix (hypothèse d'une reprise sur le délai maximum de 6 ans).

5.6. Compte de résultat

5.6.1. Résultat d'exploitation

Le lecteur est invité à se reporter à l'analyse de la performance § 5.2.1

La répartition du chiffre d'affaires entre les différentes activités est faite dans le paragraphe 5.8.2.1

5.6.2. Résultat financier

PRODUITS FINANCIERS	31/08/2024	31/08/2023
Revenus des participations		
Revenus de placements	679	368
Escomptes obtenus	8	10
Produits de cession		
Ecart de conversion		
Reprises sur provisions		
Gains de change		
Autres produits financiers		62
Transfert de charges financières		
TOTAL	687	440

Les financements par crédits baux ont été retraités pour faire apparaître la charge financière supportée par le groupe. Ils sont distingués des intérêts des emprunts réels dans le tableau ci-dessous.

CHARGES FINANCIERES	31/08/2024	31/08/2023
Intérêts bancaires	1 247	1 223
Intérêts sur crédit bail	109	73
Escomptes accordés	90	84
Pertes de change		
Charges nettes sur cession VMP		
Dotations financières		
Autres charges financières		
TOTAL	1 446	1 380

5.6.3. Détail des charges et produits exceptionnels

PRODUITS EXCEPTIONNELS	31/08/2024	31/08/2023
Produits de cessions d'immobilisations	415	254
Quote-part de subvention	266	434
Autres opérations en capital		
Ecart d'acquisition		
Profit sur report d'impôt		
Reprises sur provisions	241	229
Indemnité d'assurance	200	
Produits divers (régularisations diverses et produits sur exercices antérieurs)	194	50
TOTAL	1 316	967

CHARGES EXCEPTIONNELLES	31/08/2024	31/08/2023
Cession d'immobilisations	295	102
Ecart d'acquisition		
Perte sur report d'impôt		
Changement méthode		
Dotations aux provisions pour risques	33	65
Dotations aux provisions pour litiges	38	31
Coût de désamiantage et de dépollution	10	302
Rappels suite à contrôle fiscal et social		
Sinistres / Litiges	257	42
Pénalités	14	
Charges diverses (régularisations diverses et charges sur exercices antérieurs)	89	105
TOTAL	736	647

5.7. Autres informations

5.7.1. Effectif du groupe

	31/08/2024	%	31/08/2023	%
Cadres	31	14%	30	13%
A. M. et techniciens	30	13%	25	11%
Employés	42	19%	51	23%
Ouvriers	121	54%	118	53%
TOTAL	224	100%	224	100%

5.7.2. Impôts

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices (K€)

L'impôt sur le bénéfice au compte de résultat comprend :

Ventilation	31/08/2024	31/08/2023
Impôts exigibles	200	3 031
Impôts différés	-235	315
TOTAL	-35	3 346

Rapprochement entre charge d'impôt théorique et effective :

Ce rapprochement se présente de la façon suivante :

Montant de la différence	31/08/2024	31/08/2023
Résultat avant impôt	-170	13 209
Taux normal d'impôt en France	25,00%	25,00%
Impôt théorique (A)	-42	3 302
Impôt réel (B)	-35	3 346
Différence à expliquer (A-B)	-7	-44

Éléments de rapprochement	31/08/2024	31/08/2023
Amortissement des écarts d'acquisition		
Effets des différences de taux d'imposition	25	19
Effets de la variation du taux (report variable)	0	0
Résultats taxés aux taux réduits	-35	-68
Pertes fiscales (antérieures ou exercice)	-1 251	-21
Dif. Permanentes résultat comptable/imposable	18	27
Dif. temporaires résultat comptable/imposable	0	0
Impact intégration fiscale	1226	-3
Crédits d'impôts	10	2
Autres		
Montant rapproché	-7	-44

Ventilation des actifs et passifs d'impôts différés :

Impôts différés en k€	31/08/2024	31/08/2023
Décalages temporaires	-76	-126
Reports fiscaux déficitaires	1	1
Frais d'acquisition de titres		
Indemnités de départ à la retraite	55	46
TOTAL ID ACTIFS	-20	-79
Juste valeur actifs amortissables	33	49
Eliminations internes / retraitements divers	12	30
Crédits baux	819	826
Provisions réglementées	3 319	3 479
TOTAL ID PASSIFS	4 183	4 384
IMPOTS DIFFERES APRES COMPENSATION	31/08/2024	31/08/2023
Impôts différés actifs	66	68
Impôts différés passifs	4 269	4 532

5.7.3. Résultat net par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat du groupe par le nombre de titres composant le capital social. Le résultat par action de base est le même que le résultat par action dilué.

RESULTAT PAR ACTION = -135 038 € / 3 025 915 = -0.044627 €

5.7.4. Parties liées

La SCI MARINE BIS est propriétaire d'un terrain qui a été donné à bail à construction (échéance 31/12/2027) à la SARL IMMOBILIER DE VILLE. Celle-ci a édifié un bâtiment dans lequel MOULIN BOIS ENERGIE a installé, pour exercer ses activités, les machines et la chaîne de fabrication des granulés de bois dans lesquelles elle a investi.

La SCI MARINE BIS est également propriétaire d'un terrain qui a été donné à bail à construction (échéance 31/10/2028) à la SCIERIE MOULIN, sur laquelle cette dernière a édifié une plate-forme de stockage. La charge de loyer correspondante est de 57 K€ dans la SCIERIE MOULIN au 31 août 2024, la dette globale vis-à-vis de la SCI MARINE BIS étant quant à elle soldée.

Par procès-verbal d'assemblée générale du 17 février 2017 de la SCIERIE MOULIN, il a été décidé d'une résiliation partielle de ce bail, par détachement d'une parcelle de terrain.

Cette parcelle fait l'objet d'un nouveau bail à construction (échéance 28/02/2035) entre la SCI MARINE BIS et la SARL IMMOBILIER DE VILLE, sur laquelle cette dernière a édifié un bâtiment de stockage pour l'activité de MOULIN BOIS ENERGIE.

Il existe enfin, depuis le 15 mars 2019, deux nouveaux baux à construction (échéances 31/03/2037) entre la SCI MARINE BIS et la SARL IMMOBILIER DE VILLE, pour la construction de bâtiments industriels abritant chaufferie, silo et broyeur.

La charge globale de loyer correspondante est de 102 K€ dans la SARL IMMOBILIER DE VILLE au 31 août 2024, la dette globale vis-à-vis de la SCI MARINE BIS étant quant à elle soldée.

5.7.5. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires provisionnés dans les comptes au 31 août 2024, au titre de la mission de contrôle légal des comptes s'élève respectivement à :

SA MOULINVEST (dont revue des sociétés IMMOBILIER DE VILLE, SCI DE VILLE, SCIERIE DE SAINTE AGATHE, TECHNICBOIS MOULIN, IMMO BOISSET, et FOREZ BOIS ENERGIE) : 104 456 € HT

SAS SCIERIE MOULIN : 20 446 € HT

SAS MOULIN BOIS ENERGIE : 6 920 € HT

SAS FRANCE BOIS IMPREGNES : 22 506 € HT

5.7.6. Rémunération des organes de direction

Les organes de direction rémunérés dans le groupe consolidé sont le président de la SA MOULINVEST et les directeurs généraux de la SA MOULINVEST.

Le total des rémunérations versé à ces organes s'élève à 471 560 € bruts.

5.7.7. Frais de recherche et développement

Le montant des frais de recherche et développement n'a pas été isolé au 31/08/2024.

5.7.8. Evènements postérieurs à la date de clôture des comptes annuels

Aucun évènement significatif n'est survenu depuis la clôture au 31 août 2024.

5.7.9. Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie

Néant.

5.8. Information sectorielle

5.8.1. Ventilation du chiffre d'affaires par zones géographiques (K€)

	31/08/2024	%	31/08/2023	%
France	77 640	84,97%	90 026	89,28%
Europe	9 693	10,61%	8 630	8,56%
Amérique	53	0,06%	0	0,00%
Océanie	0	0,00%	0	0,00%
Asie	30	0,03%	63	0,06%
Afrique	3 955	4,33%	2 122	2,10%
TOTAL	91 371	100%	100 841	100%

5.8.2. Segmentation par secteur d'activité (K€)

5.8.2.1. Ventilation du chiffre d'affaires par activité

	31/08/2024	%	31/08/2023	%
BOIS CONSTRUCTION				
Activité de scierie	43 250	47,33%	42 782	42,43%
Conduite/réalisation chantiers	212	0,23%	619	0,61%
BOIS ENERGIE				
Cogénération	5 120	5,60%	5 031	4,99%
Granulation	20 896	22,87%	27 402	27,17%
IMPREGNATION				
Poteaux	8 754	9,58%	10 800	10,71%
Décovert	10 756	11,77%	11 770	11,67%
AUTRES				
Dont Bois palettes	1 599	2,61%	2 437	2,42%
TOTAL	91 371	100%	100 841	100%

5.8.2.2. Ventilation des immobilisations (en valeurs brutes) par activité

	31/08/2024	%	31/08/2023	%
BOIS CONSTRUCTION	100 432	63,04%	92 939	61,90%
BOIS ENERGIE				
Cogénération	14 060	8,83%	13 604	9,06%
Granulation	22 515	14,13%	21 610	14,39%
IMPREGNATION	20 101	12,62%	19 831	13,21%
MASSIF BOIS		0,00%		0,00%
AUTRES	2 203	1,38%	2 167	1,44%
TOTAL	159 311	100%	150 151	100%

Parmi ces immobilisations, celles qui sont réalisées sur des terrains pris en bail à construction auprès de la SCI Marine Bis (société hors groupe), sont les suivantes :

- Par la société IMMOBILIER DE VILLE : 8 190 K€ de valeur brute et 3 186 K€ de valeur nette comptable.
- Par la scierie MOULIN : 148 K€ de valeur brute et 34 K€ de valeur nette comptable.

5.8.3. Ventilation du résultat par zone géographique (K€)

Le système d'information de la société ne permet actuellement pas de déterminer un résultat par zone géographique.

5.9. Engagements hors bilan

5.9.1. Engagements financiers donnés

➤ Moulinvest S.A.

Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès d'ARKEA BANQUE à hauteur de 500 000 €, en principal et accessoires (caution totale : 600 000 euros) 45 369 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès de la BANQUE RHONE ALPES à hauteur de 650 000 €, en principal et accessoires 221 485 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès de la SOCIETE GENERALE à hauteur de 450 000 €, en principal et accessoires 218 922 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès de la SOCIETE GENERALE à hauteur de 2 100 000 €, en principal et accessoires 1 158 312 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès d'ARKEA BANQUE à hauteur de 300 000 €, en principal et accessoires (caution totale : 109 520 euros) 41 203 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès d'ARKEA BANQUE à hauteur de 300 000 €, en principal et accessoires (caution totale : 109 520 euros) 39 908 €

Caution solidaire : ligne de caution ARKEA pour SCIERIE MOULIN 1 080 000 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par MOULIN BOIS ENERGIE auprès du CREDIT LYONNAIS à hauteur de 1 600 000 €, en principal et accessoires 277 270 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par SCI DE VILLE auprès de la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise 1 000 000 €

Caution solidaire : 250 000 € pour un emprunt souscrit par SCI DE VILLE auprès de ARKEA (montant initial de l'emprunt : 500 000 €), dont le capital restant dû s'élève à : 352 521 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par IMMOBILIER DE VILLE auprès du CREDIT LYONNAIS et de la SOCIETE GENERALE (initial : 645 000 €) 61 459 €

Caution solidaire : crédit-bail souscrit par France BOIS IMPREGNES auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE – NATIXIS LEASE (mécanisation) – caution totale : 405 000 € 38 829 €

Caution solidaire : autorisation de découvert souscrite par TECHNICBOIS MOULIN auprès de la SOCIETE GENERALE à hauteur de 100 000 €, en principal et accessoires

Caution solidaire : emprunt souscrit par IMMO BOISSET auprès de la BNP PARIBAS à hauteur de 183 800 €, en principal et accessoires 49 613 €

➤ **Scierie Moulin S.A.S.**

Nantissement et gage du fonds de commerce au profit de MOULINVEST pour un emprunt d'un montant nominal de 24 272 000 € (dans le cadre du prêt senior souscrit par MOULINVEST). Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 12 296 948 €.

Nantissement du fonds de commerce, au profit du CREDIT AGRICOLE pour un emprunt d'un montant nominal de 2 300 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 1 968 825 €.

Nantissement du matériel financé, au profit du CREDIT AGRICOLE pour un emprunt d'un montant nominal de 350 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 172 401 €.

Gage sans dépossession de biens meubles à hauteur de 145 000 €, au profit du CREDIT COOPERATIF pour un emprunt d'un montant nominal de 320 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 3 932 €.

Nantissement des titres SOMUDIMEC au profit de SOMUDIMEC à hauteur de :

- 4 514 euros (296 titres), concernant un crédit-bail COOPAMAT (valeur globale : 202 442 € HT) consenti par le Crédit Coopératif ;
- 12 154 euros (797 titres), concernant un crédit-bail COOPAMAT (valeur globale : 543 987 € HT) consenti par le Crédit Coopératif.
- 3 721 euros (244 titres), concernant un crédit-bail COOPAMAT (valeur globale : 188 015 € HT) consenti par le Crédit Coopératif.

Caution solidaire : autorisation de découvert souscrite par TECHNICBOIS MOULIN auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PREVOYANCE AUVERGE LIMOUSIN à hauteur de 315 000 €, en principal et accessoires.

Caution solidaire : emprunt souscrit par SCI DE VILLE auprès du CREDIT AGRICOLE (montant initial de l'emprunt : 1 400 000 €) 1 181 641 €

➤ **Moulin Bois Energie S.A.S.**

Nantissement du fonds de commerce au profit de MOULINVEST pour un emprunt d'un montant nominal de 2 723 000 € (dans le cadre du prêt senior souscrit par MOULINVEST). Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 1 370 990 €.

Gage sans dépossession de matériels pour la première tranche, à hauteur de 1 036 777 €, au profit de la BNP, pour un emprunt d'un montant nominal de 2 300 000 €, débloqué à hauteur de 660 225 € au 31 août 2024. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 660 225 €.

➤ **S.C.I. de Ville**

- A titre de garanties au profit de la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise, dans le cadre de l'emprunt de 1 600 000 € souscrit par la SCI DE VILLE :
 - Privilège de prêteur de deniers pour 1 500 000 €,
 - Hypothèque complémentaire de 100 000 €.

Le total du capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 243 761 €.

- Garanties hypothécaires sur l'ensemble immobilier sis ZA De Ville 43220 DUNIERES, cadastré sections AM812 et AM798, dans le cadre des emprunts de 1 400 000 € (auprès de la SOCIETE GENERALE, capital restant dû au 31/08/2024 : 840 399 €) et 1 250 000 € (auprès du CREDIT AGRICOLE, capital restant dû au 31/08/2024 : 734 097 €) souscrits par la SCI DE VILLE.
- Garantie hypothécaire sur un terrain sis à DUNIERES, cadastré sections AM821, pour un emprunt de 500 000 € auprès de ARKEA (capital restant dû au 31/08/2024 : 352 521 €) souscrit par la SCI DE VILLE.
- Hypothèque conventionnelle sur le tènement immobilier pour le bâtiment de stockage sis à DUNIERES, pour un emprunt de 450 000 € auprès du CREDIT AGRICOLE (capital restant dû au 31/08/2024 : 359 032 €) souscrit par la SCI DE VILLE.
- Garantie hypothécaire sur des parcelles de terrain sis à DUNIERES, cadastrées sections AM 821, 812, 851 et 798, pour un emprunt de 700 000 € (libéré partiellement au 31/08/2024 à hauteur de 421 533 €) auprès de BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES (capital restant dû au 31/08/2024 : 411 174 €) souscrit par la SCI DE VILLE.

➤ **S.A.R.L. Immobilier de Ville**

- A titre de garanties, prises pour compte commun par la Société Générale, au profit d'un pool bancaire (Société Générale, Le Crédit Lyonnais, et HSBC), dans le cadre des emprunts de 3 473 353 € (capital restant dû au 31/08/2024 : 397 805 €) et 601 000 € (capital restant dû au 31/08/2024 : nul) souscrits par la SARL IMMOBILIER DE VILLE :
 - Inscription d'hypothèque conventionnelle et en concurrence entre les banques, sur le droit au bail à construction et sur les constructions édifiées par la SARL IMMOBILIER DE VILLE, dans le cadre du bail à construction consenti par la SCI MARINE BIS sur une parcelle de terrain
 - Affectation hypothécaire, conférée par la SCI MARINE BIS, sur le terrain lui appartenant, objet du bail à construction susvisé,
 - Cession des loyers perçus (loi Dailly) de la société MOULIN BOIS ENERGIE.

- Affectation hypothécaire en garantie de la dette d'un tiers consentie par la SCI MARINE BIS et hypothèque sur le droit au bail à construction portant sur les parcelles sises ZA De Ville 43220 DUNIERES, cadastrées AM 811, 879, 882, 878, 884 et 886, dans le cadre de l'emprunt de 600 000 € (auprès de la SOCIETE GENERALE, capital restant dû au 31/08/2024 : 377 469 €) souscrit par la SARL IMMOBILIER DE VILLE.

➤ **France Bois Imprégnés S.A.S.**

Hypothèque conventionnelle sur tènement immobilier : 250 000 € en principal, intérêts et accessoires au profit du CREDIT AGRICOLE. Le solde restant dû sur l'emprunt s'élève à 97 554 €.

Hypothèque bâtiment de Boisset Les Montrond, au profit du CREDIT AGRICOLE pour un emprunt d'un montant nominal de 280 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 95 889 €.

Nantissement du fonds de commerce de Boisset Les Montrond à hauteur de 330 000 €, au profit du CREDIT AGRICOLE pour un emprunt d'un montant nominal de 300 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 20 711 €.

Gage sans dépossession de biens meubles à hauteur de 152 780 €, au profit de BNP PARIBAS pour un emprunt d'un montant nominal de 350 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 129 680 €.

Hypothèque (garantie initiale : 1 610 000 €) sur bien immobilier au profit du LCL pour un emprunt d'un montant nominal de 1 400 000 €, débloqué à hauteur de 1 327 039 € au 31/08/2024. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 1 172 989 €.

5.9.2. Engagements financiers reçus

➤ **Moulinvest S.A.**

Nantissement des titres des filiales, cession Dailly sur prêts intragroupe, nantissement des fonds de commerce des filiales pour garantie des prêts intragroupe, hypothèques sur investissements immobiliers, respect de ratios consolidés de levier et gearing : 31 000 000 € en principal au profit de la Société Générale.

Au 31/08/2024, toutes les tranches (A : 13 000 000 €, B : 10 000 000 €, C : 4 700 000 €, et D : 3 300 000 €) sont entièrement débloquées. La tranche D a été intégralement remboursée par anticipation sur l'exercice clos le 31 août 2024.

Le total du capital restant dû sur ces emprunts s'élève à 13 793 831 € au 31/08/2024.

➤ **Scierie Moulin S.A.S.**

Cautions données par ARKEA Banque et utilisées par la Scierie Moulin : 973 700 €

Cautions données par la Société Générale et utilisée par la Scierie Moulin : 706 177 €

Aval donné par le CREDIT COOPERATIF pour un crédit-bail du 15/03/2021 auprès de NATIXIS (montant initial de 149 807 €) : 50 723 €

Aval donné par le CREDIT COOPERATIF pour un crédit-bail du 20/09/2021 auprès de NATIXIS (montant initial de 406 032 €) : 5 400 €

Aval donné par le CREDIT COOPERATIF pour un crédit-bail du 15/02/2024 auprès de NATIXIS (montant initial de 165 000 €) : 148 131 €

Cautions données par SOMUDIMEC pour un emprunt souscrit auprès du CREDIT COOPERATIF (montant initial de 320 000 € et capital restant dû de 3 932 €) : 1 966 €

Cautions données par SOMUDIMEC pour un emprunt souscrit auprès du CREDIT COOPERATIF (montant initial de 251 846 € et capital restant dû de 244 168 €) : 73 250 €

Cautions données par SOMUDIMEC pour un emprunt souscrit auprès du CREDIT COOPERATIF (montant initial de 400 000 € et capital restant dû de 393 904 €) : 118 171 €

Concernant un emprunt souscrit auprès du CREDIT COOPERATIF (montant initial de 875 000 € et capital restant dû de 680 393 €) :

Co-garantie du Fonds de Garantie Régional : 108 500 €

Cautions données par SOMUDIMEC : 204 118 €

➤ **France Bois Imprégnés S.A.S.**

Garantie donnée par Société Générale pour l'Office National des Forêts : 110 000 €

➤ **Moulin Bois Energie S.A.S.**

Aval donné par la CAISSE D'EPARGNE pour un crédit-bail du 29/10/2019 auprès de NATIXIS : 382 902 €

Accord de subvention signé avec l'ADEME pour un montant total de 12 604 957 € :

Montant perçu inscrit en autres dettes : 2 520 991 €

Montant restant à recevoir : 10 083 966 €